

1. Création d'un ménage et d'un groupe de comptes aux fins d'envoi de relevés de compte consolidés

Les investisseurs dans les fonds CI peuvent regrouper tous leurs comptes détenus auprès de Placements CI en un ménage aux fins d'établissement de leur admissibilité à une réduction des frais de gestion et/ou des frais d'administration tel que décrit dans le prospectus simplifié pertinent des fonds CI. Notez que les comptes indiqués ci-dessous doivent tous être administrés par le même conseiller ou représentant de courtier. Joignez une autre feuille si vous manquez d'espace.

<p>A Détails sur le ménage</p>	<p>Indiquez le numéro de compte d'un client qui fait actuellement partie d'un ménage existant, le cas échéant, ou indiquez « Nouveau » s'il s'agit d'un nouveau ménage.</p> <p>OBLIGATOIRE</p> <p>Numéro de compte de CI ou du courtier</p>																											
<p>B Regroupement de comptes</p> <p>Pour ajouter un NOUVEAU compte, indiquez le numéro de compte du courtier ou le numéro d'ordre électronique.</p> <p>La signature de tous les clients est requise lorsqu'un nouveau client est ajouté à un ménage pour lequel un groupe de comptes a été créé, conformément à la partie 1C ci-dessous.</p>	<p>Indiquez les comptes qui feront partie du ménage.</p> <table border="1" data-bbox="500 720 1521 1228"> <thead> <tr> <th>Nom du ou des titulaires de compte</th> <th>Numéro de compte de CI ou du courtier</th> <th>Type de régime (par ex. compte non enregistré, REER)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Nom du ou des titulaires de compte	Numéro de compte de CI ou du courtier	Type de régime (par ex. compte non enregistré, REER)																								
Nom du ou des titulaires de compte	Numéro de compte de CI ou du courtier	Type de régime (par ex. compte non enregistré, REER)																										
<p>C Création d'un groupe de comptes aux fins d'envoi de relevés de compte consolidés (facultatif)</p> <p>Tous les documents du groupe de comptes, notamment les relevés, les confirmations d'opérations et les feuillets d'impôt seront envoyés à l'adresse du compte principal.</p> <p>La signature de tous les titulaires de compte est requise afin de pouvoir créer ou modifier un groupe de comptes.</p> <p>Si cette section n'est pas remplie, un relevé de compte sera produit pour chaque compte qui fait partie du ménage. Il ne peut y avoir qu'un seul groupe de comptes par ménage.</p>	<p>Les investisseurs peuvent choisir de créer un groupe de comptes aux fins d'envoi de relevés de compte consolidés, si cela a été convenu avec leur courtier. Afin d'être admissible à recevoir les relevés de comptes CI Prestige, le compte principal doit pouvoir détenir des parts ou actions de fonds CI et de produits connexes* de catégories A, B, E, EF, F, P et O ou de catégories plafonnées ainsi que des parts ou actions équivalentes de Catégorie T, et le volume d'actifs du ménage doit être maintenu à un minimum de 100 000 \$ CA dans des placements admissibles.</p> <p>Tous les clients doivent signer à la partie 3.</p> <p>Nom du groupe de comptes (50 caractères au maximum)</p> <p>Compte principal (dans le cas de l'ajout d'un NOUVEAU compte, indiquez le numéro de compte du courtier ou le numéro de l'ordre électronique)</p> <p>Nom du titulaire de compte principal</p>																											
<p>D Suppression du groupe de comptes (facultatif)</p>	<p><input type="checkbox"/> Annuler le groupe de comptes aux fins d'envoi de relevés de compte consolidés</p> <p>La signature des clients n'est <u>pas</u> requise à la partie 3 pour annuler le groupe de comptes.</p>																											

2 Autorisation du conseiller

En signant le présent formulaire, le conseiller ou le représentant de courtier :

- atteste qu'il a expliqué à son ou ses clients les modalités du programme de réductions des frais de gestion ou Tarifs préférentiels, le cas échéant, et de l'option de regroupement de comptes pour créer un ménage, telles qu'énoncées dans le prospectus simplifié pertinent des fonds CI, et que son ou ses clients comprennent que les comptes indiqués à la partie 1B le sont aux fins d'établissement d'un ménage et de son admissibilité à une réduction des frais de gestion et des frais d'administration;
- atteste qu'il a reçu de son ou ses clients des directives pour dresser la liste des comptes indiqués à la partie 1B, et a été avisé que ces comptes sont détenus par son ou ses clients, leur conjoint ou les membres de leur famille, soit des parents, des enfants, des frères et sœurs, des grands-parents, des petits-enfants, des arrière-petits-enfants ou les conjoints de ces personnes, le cas échéant, ou par une société dont un des membres de la famille détient plus de 50 % des participations avec droit de vote;
- atteste que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, à sa connaissance, exacts;
- reconnaît que pour que le ménage soit admissible à une réduction des frais de gestion et/ou d'administration, la valeur globale du placement minimal du ménage dans les actifs admissibles de catégories A, B, E, EF, F, O et/ou P doit être de 100 000 \$ CA, comme indiqué dans le prospectus simplifié pertinent des fonds CI;
- reconnaît que pour que les parts GPP de Série SunWise Essentiel et de Série SunWise Essentiel 2 soient admissibles à une réduction des frais de gestion et/ou d'administration, la valeur globale du placement minimal du ménage doit être de 250 000 \$ CA dans les parts admissibles de catégories E, EF, O et/ou GPP, comme indiqué dans la notice explicative et contrat de rente individuelle à capital variable Série SunWise Essentiel ou Série SunWise Essentiel 2, y compris tout supplément;
- reconnaît que CI ne sera aucunement responsable de toute modification apportée au présent formulaire, notamment l'élimination ou l'ajout de comptes ou de membres au ménage, à moins qu'elle ait reçu des directives à cet effet;
- reconnaît que toute modification apportée au ménage (c.-à-d. l'élimination ou l'ajout de comptes ou de membres) peut avoir une incidence sur les réductions de frais à appliquer;
- reconnaît que le regroupement de comptes ne se fera qu'à partir de la date de réception en bonne et due forme du présent formulaire tel que déterminé par CI, et que CI n'est pas responsable de regrouper les comptes qui n'ont pas été indiqués dans ce formulaire, notamment les nouveaux comptes qui peuvent être ouverts par tout membre du ménage;
- reconnaît qu'un compte ne peut faire l'objet que d'une seule demande de regroupement de comptes;
- convient que le présent formulaire demeurera en vigueur jusqu'à la date à laquelle le conseiller ou CI donnera un avis écrit de sa résiliation à l'autre partie, ou jusqu'à ce que CI mette fin au programme de réductions des frais de gestion ou Tarifs préférentiels à sa seule discrétion; et
- reconnaît que les modalités énoncées dans le présent formulaire s'ajoutent aux modalités relatives au programme de réductions des frais de gestion ou Tarifs préférentiels telles qu'énoncées dans le prospectus simplifié ou documents d'information pertinents des fonds CI et produits connexes*. En cas de conflit entre le présent formulaire et les documents d'information, les documents d'information font foi.

Le conseiller ou le représentant de courtier déclare et garantit, au nom du courtier, qu'il : a) est autorisé à signer au nom du courtier; b) accepte les modalités décrites aux présentes; et c) convient que CI peut se fier à sa signature sans avoir à effectuer d'enquêtes supplémentaires.

Nom du conseiller

Code du courtier

Code du conseiller

Signature du conseiller

Date

Autorisation du prête-nom (le cas échéant)

3. Autorisation du client (obligatoire seulement pour la création ou la modification d'un groupe de comptes)

Je reconnais (nous reconnaissons) et convient (convenons) de ce qui suit :

- l'autorisation de tous les membres du ménage est requise pour changer le courtier ou le conseiller inscrit de chacun des comptes regroupés du ménage. Si seulement certains comptes changent de courtier ou de représentant du courtier, un nouveau ménage devra être créé et celui-ci devra détenir le volume d'actifs nécessaire pour être admissible à la réduction des frais;
 - le nom du groupe de comptes figurera sur mes relevés de compte consolidés et sur mes confirmations d'opérations. Si un nom n'est pas choisi pour le groupe de comptes, le groupe portera le même nom que le compte principal;
 - afin d'être admissible à recevoir les relevés de compte CI Prestige, le compte principal doit pouvoir détenir des parts ou actions de fonds CI et de produits connexes* de catégories A, B, E, EF, F, O et P, ou de catégories plafonnées ainsi que des parts ou actions équivalentes de Catégorie T, et le volume d'actifs du ménage doit être maintenu à un minimum de 100 000 \$ CA dans des placements admissibles;
 - seuls les renseignements des comptes admissibles à détenir des parts ou actions de fonds CI et produits connexes* de catégories A, B, E, EF, P et O, ou de catégories plafonnées ainsi que des parts ou actions équivalentes de Catégorie T figureront sur les relevés de compte consolidés;
 - tous les comptes d'un groupe de comptes doivent faire partie du même ménage, avoir le même type d'enregistrement (c'est-à-dire, au nom du client, prête-nom ou intermédiaire) et avoir un compte principal.
- pour les groupes de comptes existants, tous les membres du groupe doivent signer et autoriser les demandes d'ajout d'un nouveau membre ou de modification d'un compte primaire; sinon, chaque membre recevra son propre relevé de compte;
 - si l'option de relevés de compte consolidés est choisie à la partie 1C, tous les relevés de compte, reçus fiscaux et confirmations d'opérations pour chaque compte faisant partie du groupe de comptes seront envoyés à l'adresse du compte primaire. Chaque membre accepte par la présente que les documents afférents à son compte soient délivrés à l'adresse fournie pour le compte principal et reconnaît que cette livraison constituera une livraison à chaque membre du ménage. Si le compte principal devenait inactif, le compte ayant la valeur marchande la plus élevée deviendra le compte principal;
 - en regroupant mes (nos) comptes dans le groupe de comptes, je conviens (nous convenons) que les renseignements personnels, confidentiels et autres renseignements relatifs à mes (nos) comptes, comme le numéro d'assurance sociale de chaque membre du ménage qui figure sur les reçus et feuillets fiscaux, seront communiqués à tous les autres membres du groupe de comptes. Cela comprend tous les renseignements, nouveaux et historiques, affichés sur InfoClientèle;
 - Je confirme (Nous confirmons) avoir reçu et lu les règles régissant la protection des renseignements personnels de Placements CI, et j'accepte (nous acceptons) de m'y (nous y) conformer. Les règles régissant la protection des renseignements personnels de Placements CI sont publiées en ligne au www.ci.com, sous l'onglet Confidentialité et sécurité.

* Parts GPP de Série SunWise Essentiel et Série SunWise Essentiel 2 seulement

_____	_____	_____
Nom du titulaire de compte	Signature du client	Date
_____	_____	_____
Nom du titulaire de compte	Signature du client	Date
_____	_____	_____
Nom du titulaire de compte	Signature du client	Date
_____	_____	_____
Nom du titulaire de compte	Signature du client	Date
_____	_____	_____
Nom du titulaire de compte	Signature du client	Date
_____	_____	_____
Nom du titulaire de compte	Signature du client	Date

UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CI Investments Inc. faisant affaire sous le nom de Gestion mondiale d'actifs CI (« GMA CI»), « nous », « notre », « nos ») a besoin de vos renseignements personnels pour administrer et fournir les services liés à votre compte (« services de comptes »). Nous utilisons vos renseignements personnels recueillis sur ce formulaire pour vous fournir les produits et services que vous avez demandés, améliorer nos produits et services et remplir nos obligations légales et réglementaires. Des conditions supplémentaires en matière de protection des renseignements personnels s'appliquent à l'utilisation de nos services en ligne et de certains autres services. Nous ne sommes pas responsables du traitement de vos renseignements personnels par les fournisseurs tiers, comme votre conseiller financier et sa société de courtage. Ils traitent les renseignements personnels conformément à leurs propres conditions. Pour administrer et gérer votre compte, nous partageons vos renseignements personnels avec les sociétés membres du groupe de Financière CI et leurs filiales. Vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et d'en demander la correction, ou de retirer votre consentement au traitement de vos renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements, y compris en ce qui concerne notre recours aux fournisseurs de services à l'extérieur du Canada ou de votre province de résidence, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels ou consulter la politique de confidentialité de GMA CI au <https://www.cifinancial.com/ci-gam/ca/fr/legal/privacy.html>.